

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Visa de l'AMMC sur la note d'information relative à l'émission d'un emprunt obligataire subordonné par le Crédit Du Maroc

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public qu'elle a visé en date du 27 novembre 2018 une note d'information relative à l'émission par le Crédit Du Maroc d'un emprunt obligataire subordonné. Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

	Tranche A Obligations subordonnées cotées	Tranche B Obligations subordonnées cotées	Tranche C Obligations subordonnées non cotées	Tranche D Obligations subordonnées non cotées
Montant maximum de la tranche	750.000.000 MAD			
Taux d'intérêt nominal	<p>Fixe, Déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib en date du 31 octobre 2018, augmenté d'une prime de risque, soit entre un taux compris entre 4,05% et 4,15%</p>	<p>Révisable annuellement, Déterminé en référence à la moyenne arithmétique, sur une période de 6 mois précédant la date de révision de 5 jours de bourse du taux plein des BDT 52 semaines de la courbe des taux du marché secondaire des BDT. Pour la 1ère année, le taux est calculé en référence à la courbe des taux du marché secondaire des BDT telle que publiée par Bank Al- Maghrib en date du 31/10/2018, augmenté d'une prime de risque, soit un taux compris entre 3,06 % et 3,11%.</p>	<p>Fixe, Déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib en date du 31 octobre 2018, augmenté d'une prime de risque, soit entre un taux compris entre 4,05% et 4,15%</p>	<p>Révisable annuellement, Déterminé en référence à la moyenne arithmétique, sur une période de 6 mois précédant la date de révision de 5 jours de bourse du taux plein des BDT 52 semaines de la courbe des taux du marché secondaire des BDT. Pour la 1ère année, le taux est calculé en référence à la courbe des taux du marché secondaire des BDT telle que publiée par Bank Al- Maghrib en date du 31/10/2018, augmenté d'une prime de risque, soit un taux compris entre 3,06 % et 3,11%.</p>
Prime de risque	Entre 70 et 80 points de base	Entre 65 et 70 points de base	Entre 70 et 80 points de base	Entre 65 et 70 points de base
Négociabilité des titres	A la Bourse de Casablanca		De gré à gré	
Maturité	10 ans			

Toutes les tranches sont remboursables in fine et ne bénéficient d'aucune garantie. Le montant total de l'opération adjudgé sur les différentes tranches ne devra pas excéder la somme de MAD 750.000.000.

L'allocation se fera selon la méthode dite à la française avec une priorité donnée aux tranches A et C.

Un extrait de la note d'information sera incessamment publié dans un journal d'annonces légales.

La note d'information visée par l'AMMC est :

- Remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée ou qui en fait la demande ;
- Tenue à la disposition du public au siège social du CDM : 48-58 Boulevard Mohammed V – Casablanca ;
- Disponible au siège de la Bourse de Casablanca et sur son site internet ;
- Enfin, elle est également disponible sur le site de l'AMMC (www.ammc.ma).

CP/EM/035/2018

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : OperationsFinancieres@ammc.ma